



SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELORN »

Compte rendu du Comité de pilotage

Emetteur :	Stéphanie ISOARD (Syndicat de Bassin de l'Elorn)	Date et heure :	6 juillet 2017 à 10h00
Lieu :	Sizun (29) – Salle Saint Ildut		
Opération :	Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »		
Ordre du jour :	Bilan d'animation 2016/2017 et désignation du président du COPIL et de la structure animatrice		
PARTICIPANTS			
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction	
M. Francis GROSJEAN	Syndicat de Bassin de l'Elorn, Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn, Brest-métropole,	Président Président Vice-Président	
M. Philippe MASQUELIER	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Directeur	
Mme Stéphanie ISOARD	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Chargée de mission N2000	
Mlle Eva STANKOVIC	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Apprentie	
M. Antoine BRIAND	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Service civique	
M. Pascal JACKYMIW	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Chargé de mission N2000 Service eau et biodiversité	
Mme Stéphanie JOUVIN	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Chargée de mission Service Patrimoine Naturel	
M. Hervé SEVENOU	Chambre d'Agriculture	Représentant élu	
Mme Anne-Laure CADIOU	Préfecture Maritime de l'Atlantique	Conseillère environnement	
M. Thierry GIRAULT	Préfecture Maritime de l'Atlantique	Conseiller environnement	
M. Jonathan MORNET	Agence Française de la Biodiversité	Agent technique	
Mme Pauline LECLERC	Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère	Conseillère sports de nature	
M. Bernard MICHEL	Commune de SAINT SERVAIS	Maire	
Mme Monique HERROU	Commune de LOPERHET	Adjointe au maire	
M. Henri BILLON	Commune de LOC EGUINER	Maire	
M. Pierre Yves MOAL	Commune de LOCMÉLAR	Maire	
Mme Chantal SOUDON	Commune de LA MARTYRE	Maire	

M. Francis ESTRABAUD	Commune de COMMANA	Maire
M. Yvon BESCOND	Commune de LA FOREST-LANDERNEAU	Maire
M. Jean-Jacques PITON	Commune de PLOUDIRY	Maire
M. Patrick LECLERC	Commune de LANDERNEAU, Communauté de Communes du Pays de Landerneau- Daoulas	Maire Président
M. Jean-Marc PUCHOIS	Commune de LAMPAUL-GUIMILLIAU Communauté de Communes du Pays de Landivisiau Conseil Départemental du Finistère	Maire Vice-Président Conseiller départemental (canton de Landivisiau)
M. Franck SIMONNET	Groupe Mammologique Breton (GMB)	Chargé de mission
M. Hervé LADURÉE	Syndicat de la truite d'élevage de Bretagne	Président
M. Laurent TOUTOUS	Fédération Départementale de Chasse du Finistère	Vice-président
M. Jean-Yves KERMARREC	Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) de l'Elorn	Président
M. Guy LE MAOUT	Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) de l'Elorn	Directeur

EXCUSÉS			
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction	Ayant donné pouvoir
M. François CUILLANDRE	Pôle Métropolitain du Pays de Brest	Président	X
Mme Laurence CLAISSE	Commune de LANDIVISIAU	Maire	X
Mme Françoise PERRON	Parc Naturel Régional d'Armorique	Présidente	X
Mme Cécile GICQUEL	Agence Française de la Biodiversité	Chargée de mission	
M. Philippe HERAUD	Commune de PLOUNÉVENTER	Maire	
Mme Marion HARDEGEN	Conservatoire Botanique National de Brest	Déléguée régionale	
Mme Isabelle BERTRAND	Office National des Forêts	Service forêt	
M. Fabrice CRAIPEAU	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Chargé de mission planification	
M. Laurent FORTIN	Commune de LA ROCHE MAURICE	Maire	
M. Jacques CITHOLEUX	Conseil Départemental du Finistère	Technicien Service espaces naturels	
M. Anthony LE GALL	Maison de la rivière de SIZUN	Animateur	
Mme Mélanie AUSSERAY	Comité départemental de la randonnée pédestre	Chargée de mission	

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

Rappels généraux sur le site

Election des acteurs de l'animation 2017/2020

- Election du Président du comité de pilotage
- Désignation de la structure animatrice

Bilan de l'animation 2016/2017

- Mise en œuvre des actions
- Communication / sensibilisation
- Suivis scientifiques
- Veille environnementale

Perspectives d'animation

- Prévisionnel 2017/2018
- Perspectives Natura 2000 (*intervention DREAL*)

DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction de la séance

(M. Francis GROSJEAN et Mme Stéphanie ISOARD – Syndicat de Bassin de l'Elorn)

M. GROSJEAN, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) et du comité de pilotage (COPIL) Natura 2000, introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

Mme ISOARD, chargée de mission Natura 2000, se présente en tant que remplaçante d'Annaïg POSTEC et expose l'ordre du jour.

Remarque : La présentation faite en séance s'est appuyée sur un diaporama téléchargeable sur le site du Syndicat de Bassin de l'Elorn (<http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>) ou le site Natura 2000 (<http://riviere-elorn.n2000.fr/>).

Rappels généraux

(Mme Stéphanie ISOARD - Syndicat de Bassin de l'Elorn)

Les objectifs du réseau Natura 2000 et le périmètre du site « Rivière Elorn » sont brièvement rappelés aux membres du comité de pilotage.

Les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation sont présentés ainsi que le rôle et la composition du comité de pilotage.

Mme ISOARD rappelle qu'au cours de la séance du 8 juillet 2014, les membres du comité de pilotage avaient élu M. Francis GROSJEAN comme président du COPIL et désigné le Syndicat de Bassin de l'Elorn comme structure animatrice pour une durée de 3 ans.

Election des acteurs de l'animation 2017/2020

(M. Pascal JAKYMIW - DDTM)

- **Election du Président du COPIL**

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements au sein du COPIL sont au nombre de 32, 16 d'entre elles sont représentées et 3 ont donné un pouvoir. Le quorum étant atteint, le vote peut avoir lieu.

M. Pascal JAKYMIW procède à l'élection. M. Francis GROSJEAN est le seul candidat à sa succession. Aucun membre de l'assemblée ne s'abstenant ou ne s'opposant à cette désignation, **M. GROSJEAN est réélu à la présidence du COPIL à l'unanimité pour une durée de trois ans.**

A l'interrogation de M. LECLERC sur le statut juridique que représente le COPIL, M. MASQUELIER répond que c'est un comité nommé par le Préfet. Mme JOUVIN précise que ce dernier donne uniquement son avis sur le déroulement de l'animation du site Natura 2000. M. MASQUELIER ajoute qu'à la différence d'une Commission Locale de l'Eau, un comité de pilotage Natura 2000 n'a pas à se prononcer sur des projets spécifiques.

- **Désignation de la structure animatrice**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est le seul candidat pour ce rôle. En l'absence d'opposition et d'abstention, **le Syndicat de Bassin de l'Elorn est reconduit comme structure animatrice du site à l'unanimité des votants et pour une durée de trois ans.**

M. GROSJEAN remercie les membres du COPIL pour cette marque de confiance renouvelée au Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Bilan de l'animation du site « Rivière Elorn » en 2016/ 2017

(Mme Stéphanie ISOARD - Syndicat de Bassin de l'Elorn)

- **Mise en œuvre des actions**

Mme ISOARD rappelle les trois grands outils de gestion du dispositif Natura 2000 : l'étude d'incidence (à portée réglementaire), la charte Natura 2000 et la contractualisation Natura 2000.

Le volet « contractualisation » est présenté plus en détails. Il est rappelé que ce sont des engagements volontaires sur une durée de 5 ans et qu'ils ont pour objectif la mise en place de mesures de gestion adaptées à la biodiversité.

Les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques)

Ces contrats agricoles, mis en œuvre entre 2015 et 2017 en collaboration avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, sont détaillés et localisés sur une carte. Au total, plus de 27 hectares de terres agricoles ont été engagés depuis 2015.

Les contrats Natura 2000

Un historique des 6 contrats signés depuis 2011 sur le site est exposé, pour un total de 115 121€. L'absence de contrat entre 2013 et 2016 est expliqué par un problème de financement. M. JAKYMIW (DDTM) explique que les contrats sélectionnés éligibles sont ceux qui peuvent être menés à terme et qui montrent des résultats clairs et durables dans le temps.

Pour cette année comme en 2015, en l'absence des outils de paiement des fonds européens, les contrats sont financés à 100 % par l'État, sur une durée limitée à deux ans.

Les deux projets de contrats pour la fin d'année 2017 sont ensuite détaillés :

- Le premier projet de contrat, porté par le Syndicat de Bassin de l'Elorn, est localisé sur le Domaine Public Maritime à proximité de Loperhet. Il aura pour objectif la protection des laisses de mer et l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, par le ramassage des macro-déchets sur un linéaire de 1 000 mètres. Ce contrat, par la mise en place d'un protocole de tri des macro-déchets, permettra également de récolter des informations sur les types de déchets récoltés et leur provenance. D'une durée de deux ans, son coût est estimé à 6 000 € et sera financé à hauteur de 80%.
- Le second contrat en projet serait porté par le Conseil Départemental du Finistère et concernerait l'aménagement d'un passage à Loutre sur un ouvrage routier classé à « risque » pour l'espèce. Le coût de ce contrat, localisé sur la commune de Sizun, s'élèverait à 20 000€ et serait financé à hauteur de 80%.

M. LE MAOUT (APPMA de l'Elorn) s'étonne de ne pas avoir été prévenu du projet alors que ce dernier se situe à proximité d'une zone de frayère à Saumon Atlantique et qu'il pourrait y avoir des incidences sur l'espèce également d'intérêt communautaire. Mme ISOARD l'informe que ce contrat est au stade de projet et qu'il se fera en concertation avec tous les acteurs concernés dont l'APPMA de l'Elorn. Elle ajoute de plus que la signature d'un contrat Natura 2000 ne dispense pas des demandes d'autorisations réglementaires et des évaluations d'incidences nécessaires pour ce type de projet.

Pour clôturer le chapitre des contractualisations, M. JAKYMIW (DDTM) souligne que les deux contrats en projet sont des contrats novateurs qu'il est intéressant de suivre.

Actions hors contrat

Mme ISOARD expose ensuite l'action du Syndicat de Bassin de l'Elorn sur la gestion des espèces invasives végétales de son territoire. Elle indique que cette problématique ne peut pas se raisonner uniquement à l'échelle du site Natura 2000 et qu'a été fait le choix de mettre en place une politique d'accompagnement des acteurs locaux sur 34 communes du territoire du Syndicat de Bassin de l'Elorn (les 8 autres communes faisant l'objet d'une politique propre à Brest Métropole). Cet accompagnement des acteurs locaux (collectivités, entreprises privés...) s'appuie sur des rencontres annuelles, des sessions de formation sur la thématique des invasives, mais également sur l'élaboration de documents ressources.

- **Communication et sensibilisation**

Mme ISOARD présente les différents supports de communication sur lesquels le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'appuie pour l'animation du site Natura 2000 « Rivière Elorn » (site internet, page facebook, article régional...).

Différentes animations grand public ont également été menées (conférence sur la Loutre d'Europe, sortie nature, rallye nature familial...) et un travail de sensibilisation à la biodiversité du site Natura 2000 a été fait avec les CE2/CM1 de l'école primaire de SIZUN.

- **Suivis scientifiques**

La réalisation de suivis scientifiques est présentée par Mme ISOARD comme une action indispensable à la bonne gestion d'un site Natura 2000. Elle dévoile ensuite les différents habitats et espèces ayant bénéficié d'un suivi sur le site en 2016/2017 (zone d'herbier de Zostères, Loutre d'Europe, Damier de la Succise...) et explique que le suivi de l'herbier de zostères a été réalisé sur la commune de Guipavas en lien avec l'Agence Française de la Biodiversité.

- **Veille environnementale**

Dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000, différents porteurs de projets ont été accompagnés dans la construction de leurs dossiers (collectivités territoriales, associations, propriétaires privés...). Cette démarche d'accompagnement permet de s'assurer, en amont de la procédure, de la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Mme ISOARD met également en avant la nécessité de travailler en lien avec les autres structures du territoire pour veiller à la cohérence des politiques publiques entre elles.

Perspectives d'animation pour 2017/2018

(Mme Stéphanie ISOARD - Syndicat de Bassin de l'Elorn)

(Mme Stéphanie JOUVIN - DREAL Bretagne)

- **Prévisionnel d'activité**

Mme ISOARD expose les perspectives d'animation suivant quatre grands axes : contractualisation, communication/sensibilisation, suivi écologique et veille environnementale. Les actions en cours seront poursuivies et de nouvelles actions de communication seront mises en place en 2018, notamment via la création d'une vidéo sur la Loutre d'Europe par les élèves de l'école de Sizun.

- **Perspectives Natura 2000**

Mme JOUVIN remercie l'assemblée de sa présence et rappelle que la DREAL est liée à la structure animatrice du DOCOB par convention, permettant la délivrance de subventions (à 47 % de l'Etat et à 53 % de l'Europe) portant sur les frais de fonctionnement de la structure animatrice du site Natura 2000. Elle présente rapidement les perspectives sur Natura 2000 en France et localement.

Une analyse du dispositif Natura 2000 en France a été produite par le commissariat général au développement durable (CGDD) en 2015. Il en ressort, après des années de démarrage difficiles, une très bonne acceptation sociale et une dynamique locale très positive grâce à l'association dans le pilotage des collèges des élus, des services de l'Etat, des associations et organismes scientifiques, et des représentants des usagers, et l'existence de réseaux tel le réseau des chargés de mission Natura 2000 de Bretagne. Le CGDD souligne cependant des fragilités sur la continuité administrative et technique compte tenu des transferts de compétences, des insuffisances sur les suivis des mesures de gestion, et encourage à une meilleure valorisation et intégration du dispositif dans les politiques sectorielles (aménagement, urbanisme, infrastructures...). Des actions se mettent en place en ce sens au plan européen, national et les initiatives locales sont à encourager. La DREAL organise tous les deux ans un forum régional Natura 2000, le dernier de décembre 2016 a été très apprécié (actes téléchargeables sur le site internet de la DREAL). La présentation des actions du Syndicat de Bassin de l'Elorn montrant les synergies entre Natura 2000 et le SAGE a été un retour d'expérience très apprécié.

Est ensuite évoquée la création de différentes entités telles que l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), l'Association Bretonne des Gestionnaires d'Espaces Naturels (ABGEN) ainsi que le projet de création d'une Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB).

M. LE MAOUT (APPMA de l'Elorn) s'interroge sur la redondance de ces entités politico-environnementales et la différence qu'il y a entre elles.

Mme JOUVIN précise que l'Agence Française de la Biodiversité est un opérateur de l'État, d'appui et d'expertise technique, issu de la fusion de services déjà existants (agence des Aires Marines Protégées, Atelier Technique des Espaces Naturels, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Parcs Nationaux de France).

L'Association Bretonne des Gestionnaires d'Espaces Naturels (ABGEN) est une instance technique de partage et d'échanges entre gestionnaires, émanant de fortes demandes de ces acteurs.

L'Agence Bretonne de la Biodiversité est une instance régionale, en cours de construction, dont la création est encouragée par la loi pour la reconquête de la biodiversité. Les régions ont le choix des partenaires et de l'organisation de cette instance et des missions qu'elles souhaitent lui confier. Elle sera amenée à fonctionner en partenariat avec l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Les agences régionales de la biodiversité travailleront avec les comités régionaux de la biodiversité où toutes les parties prenantes sont représentées. Elles joueront aussi un rôle dans les Stratégies Régionales de la Biodiversité (SRB).

L'articulation et le fonctionnement entre ces structures se définissent progressivement.

M. LECLERC (Commune de Landerneau) confirme le manque de lisibilité et craint pour le financement de cette multitude de structures.

M. JAKYMIW explique que l'AFB n'est pas une création mais plutôt une mise à niveau simplifiée. De même, l'ABGEN est une association visant le rassemblement des gestionnaires du territoire pour faciliter les échanges et retours d'expériences.

M. SIMONNET (GMB), membre de l'ABGEN, confirme les propos de M. JAKYMIW (DDTM) et explique que cette association sert de plateforme d'échanges entre les gestionnaires.

Autres points abordés :

A l'approche de la fin de cette séance, M. KERMARREC (APPMA) prend la parole et développe plusieurs points :

- Un projet de sentier d'interprétation longeant l'Elorn serait envisagé entre LA FOREST LANDERNEAU et LA ROCHE MAURICE. Il serait intéressant d'y greffer l'outil Natura 2000.

Mme ISOARD prend bonne note de cette information mais explique que le Syndicat de Bassin de l'Elorn n'a, pour l'instant, pas été sollicité par le porteur de projet pour s'insérer dans la démarche.

- Une grande quantité de déchets jonche l'Elorn dans le secteur LANDIVISIAU - SIZUN. Afin de régler ce problème, des réunions avec le service des routes du département ont été organisées mais aucune mesure n'a clairement été prise. L'APPMA souhaite que le Syndicat de Bassin de l'Elorn l'appuie pour faire avancer le dossier.

Mme ISOARD n'a pas été informée de ce problème et les recontactera pour réfléchir ensemble à des solutions sur cette thématique de macro-déchets.

- A la suite de la pollution de la rivière à LOC EGUINER, une pêche électrique avait été demandée pour suivre la recolonisation des poissons mais aucune réponse n'a été donnée.

M. MASQUELIER (SBE) confirme avoir questionné les financeurs et la fédération de pêche et leur réponse fut plutôt défavorable.

- Entre le Launay et le barrage du Drennec, un suivi a été effectué en 2014 pour évaluer la régression des frayères de Saumon atlantique mais le problème persiste.

- Concernant l'élimination des espèces invasives végétales, le brûlage est conseillé mais contradictoirement interdit.

Mme. ISOARD explique qu'un courrier a été fait en 2014 à l'attention de la DDTM à ce sujet mais qu'il n'y a, pour le moment, pas d'autres solutions que le dépôt d'une demande de

dérogation. M. JAKYMIW (DDTM) confirme la nécessité de déposer une demande pour procéder à du brûlage d'espèces invasives.

Aucun nouveau sujet n'étant abordé, M. GROSJEAN remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.



Coordonnées de l'animatrice Natura 2000

Stéfanie ISOARD

Syndicat de Bassin de l'Elorn

Ecopôle -Guern ar Piquet -29460 DAOULAS

Tel : 02 98 25 93 51 – 06 01 22 28 07

stefanie.isoard@bassin-elorn.fr

Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>